



PAR COURRIEL SEULEMENT

Québec, le 4 mai 2021



N/D. : 21-01-033

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

La présente accuse réception et donne suite à votre demande du 26 avril dernier visant à obtenir la décision dans le dossier de l'entreprise 9386-6200 Québec Inc. (Bangkok Express) (#2242980) rendue le 30 mars 2021.

Nous vous informons, après étude de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) que la décision demandée est accessible. Vous trouverez cette décision jointe à la présente.

Toutefois, considérant les articles 53 et 54 de la loi précitée, les renseignements personnels ont été caviardés, ce, afin de les protéger.

Nous vous informons également qu'il n'y a eu aucun jugement ni aucune audition, en date du 12 avril 2021, dans ce dossier. Par ailleurs, les motifs du jugement rendu sur procès-verbal en date du 30 mars sont toujours en cours de rédaction.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements
personnels

Original signé

Marie-Christine Bergeron, avocate
Directrice des affaires juridiques

P.J.

NOM DU TRIBUNAL : **RÉGIE DES ALCOOLS, DES
COURSES ET DES JEUX**

NUMÉRO DU DOSSIER : **40-2242980**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : **BANGKOK EXPRESS**

DATE DE LA DÉCISION : **2021-03-30**

NOMS DU RÉGISSEUR : **SAIFO ELMIR**

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : **40-2242980-001**

NUMÉRO DE DÉCISION : **40-0009013**

DÉCISION RENDUE SUR PROCÈS-VERBAL

Pour toute demande d'accès à cette décision, veuillez communiquer avec le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Régie des alcools, des courses et des jeux
Responsable de l'accès à l'information et
de la protection des renseignements personnels
Direction des affaires juridiques
560, boulevard Charest Est, Québec (Québec) G1K 3J3
Téléphone: 418 643-7667
Télécopie: 418 646-5204

2021-03-30

Aud. Virtuelle

9:30

Municipalité	Endroit	No Dossier	Durée prévue	Nom
Montréal	Montréal	2242980	2:30	BANGKOK EXPRESS

No Cause	No Rôle	Statut	Commentaires
19445	30716	Inscrit	

Secteur d'activité: Alcool - Détaillant

Motif de convocation: Contrôle

Précision1: Santé Publique

Précision2:

Rencontre téléphonique: ☐

Régisseur1: Saifo Elmir

Régisseur2:

Avocat Racj1: Mélanie Charland

Avocat Racj2:

Avocat externe:

Michel Houle (AvocatExtTitulaire)

Compte rendu

Date : 2021-03-30

Dossier : 30716

09:34:33 Fin de la suspension**09:35:28 Ouverture du Président**

30 mars 2021 / AUDIENCE VIRTUELLE

Dossier :2242 980

BANGKOK EXPRESS / 9386-6200 QUÉBEC INC.

Contrôle : Sécurité publique (santé publique)

M. Saifo Elmir - Juge administratif

Mme Julie Perrier - Greffière

09:36:03 Présence des parties

Me Mélanie Charland - Direction du contentieux de la RACJ

Me Michel Houle - Avocat de la titulaire

M. Alex Tokawa - Représentant de la titulaire (président)

09:37:32 ASSERMENTATION du témoin

Monsieur Alex Tokawa, président et propriétaire

[REDACTED]

09:37:59 Dépôt d'une proposition conjointe

Pièce R-1

09:38:06 Dépôt d'un engagement volontaire

PièceT-1

09:40:45 Début du témoignage**09:42:39 Contre-interrogatoire**

Me Charland demande au Tribunal de rendre sa décision sur procès-verbal avec motifs à suivre pour que la suspension soit exécutée rapidement.

09:51:20 Fin du témoignage / contre-interrogatoire

Compte rendu

Date : 2021-03-30

Dossier : 30716

09:52:54 DÉCISION SUR PROCÈS-VERBAL avec motifs à suivre

CONSIDÉRANT le dépôt de la proposition conjointe;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'engagement volontaire;

CONSIDÉRANT les représentations des procureurs;

POUR CES MOTIFS, le Tribunal de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

ENÉRINE la proposition conjointe laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

SUSPEND pour une période de 7 jours le permis de restaurant pour vendre #100166710 dont 9386-6200 Québec inc. est titulaire, suspension débutant lors de la mise sous scellés des boissons alcooliques;

ACCEPTE l'engagement volontaire souscrit par la titulaire, signé le 27 mars 2021 par son représentant, M. Alex Tokawa, lequel est annexé à la présente décision pour en faire partie intégrante et l'enjoint de s'y conformer.

Saifo Elmir, juge administratif

09:56:03 Fin de l'audience

09:56:05 Fin de l'enregistrement